



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2025 – 005

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 4 février, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de février.

Membres en exercice : 16		Secrétaire de séance : Claudine CAGNON
Présents : 15	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	
Absents : 1	Christelle DUQUET	
Procurations : 0		
Ayant pris part au vote : 15	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	

Délibération n°2025 – 005 :

Objet : ouverture de crédits en investissement : budget communal (17200) – exercice 2025

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cas où le budget n'a pas encore été adopté, l'exécutif d'une municipalité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater toutes les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent. Pour l'investissement, il peut procéder au remboursement en capital de la dette et mandater les Restes à Réaliser de l'exercice précédent.

Pour les autres dépenses d'investissement, le Conseil Municipal peut ouvrir des crédits dans la limite d'un quart du montant inscrit au budget prévisionnel de l'exercice précédent, et ce afin d'assurer la continuité de règlement des prestataires. Ces crédits devront ensuite être repris dans le budget prévisionnel, dont le vote est prévu le 20 Mars.

Le Maire propose donc d'ouvrir par anticipation des crédits pour abonder les articles et chapitres suivants :

Chapitres / Articles		BP 2024 (hors RAR)	Limite (=1/4)	Crédits ouverts
203	Frais d'études, recherche et développement	10 000.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
2051	Concessions et droits similaires	3 306.00 €	826.50 €	- €
Ch. 20 : Immobilisations incorporelles				2 500.00 €
2118	Autres terrains	5 000.00 €	1 250.00 €	1 250.00 €
212	Agencements et aménagements de terrains	47 000.00 €	11 750.00 €	5 000.00 €
2131	Bâtiments publics	1 155 642.71 €	288 910.68 €	58 000.00 €
2132	Immeubles de rapport	10 000.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
2135	Installations et agencements	795 197.43 €	198 799.36 €	100 000.00 €
2138	Autres constructions	8 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
2151	Réseaux de voirie	300 000.00 €	75 000.00 €	75 000.00 €
2152	Installations de voirie	17 000.00 €	4 250.00 €	4 250.00 €
2156	Autre matériel et out. d'incendie et déf. civile	9 800.00 €	2 450.00 €	2 450.00 €
2158	Autres installations, matériels & outillage	8 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	4 500.00 €	1 125.00 €	1 000.00 €
2184	Mobilier	7 500.00 €	1 875.00 €	1 500.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	11 147.01 €	2 786.75 €	2 550.00 €
Ch. 21 : Immobilisations corporelles				257 500.00 €

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée autorise le Maire à ouvrir avant le vote du budget communal (n° 17200) des crédits à hauteur de 2 500.00 € (chapitre 20) et 257 500.00 € (chapitre 21) pour les dépenses d'investissement de l'exercice 2024. Les crédits correspondants seront obligatoirement inscrits au budget lors de son adoption.

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 18/02/2025

ID : 025-212501936-20250213-2025_005-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :